Région Martinique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Général de la Martinique

# Contrats de plan
## ÉTAT-RÉGION-DÉPARTEMENT
Bâtir aujourd'hui la France de demain

***MARTINIQUE***
*2015-2020*

- *Infrastructures et vulnérabilité*
- *Aménagement urbain durable*
- *Énergie et biodiversité*
- *Recherche et Innovation*
- *Cohésion sociale et employabilité*
- *Développement économique durable*
- *Numérique*

# Préambule

Vu les circulaires du Premier ministre en date des 2 août 2013, 15 novembre 2013 et 31 juillet 2014,

Vu les circulaires de la Commissaire générale à l'égalité des territoires en date des 11 août 2014 et 3 décembre 2014,

Vu le mandat de négociation donné par le Premier ministre au Préfet de région le 5 décembre 2014,

Vu l'avis émis par le Conseil économique, social et environnemental régional en date du 28 juillet 2015,

Vu la délibération du Conseil régional en date du XXXXX adoptant le CPER 2015-2020 entre l'État, la Région et le Département de la Martinique,

Vu la délibération du Conseil général en date du XXXXX adoptant le CPER 2015-2020 entre l'État, la Région et le Département de la Martinique,

Il est convenu

Entre

M. Fabrice RIGOULET-ROZE

Préfet de la région Martinique

Agissant au nom de l'État,

Et

M. Serge LETCHIMY

Président du Conseil régional

Agissant au nom de la Région Martinique,

Et

Mme. Josette MANIN

Présidente du Conseil général

Agissant au nom du Département de la Martinique,

***Article 1 :*** Le présent contrat constitue un contrat de plan au sens des circulaires du Premier ministre en date des 2 août 2013, 15 novembre 2013 et 31 juillet 2014 relatives à la préparation des Contrats de plan État-Région 2015-2020.

***Article 2 :*** L'État, la Région et le Département de la Martinique s'engagent pour six ans à mettre conjointement en œuvre les actions contenues dans le présent contrat et réparties dans les volets thématiques suivants :

– Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires et des populations,

– Aménagement urbain durable et soutien aux dynamiques territoriales,

– Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique),

– Développement de la recherche et de l'innovation, filière d'excellence,

– Cohésion sociale et employabilité,

– Développement économique durable,

– Numérique.

***Article 3 :*** Pour l'ensemble de Contrat de plan, l'État, le Conseil régional et le Conseil général engagent les moyens financiers suivants :

– pour l'État : 142,81 M€

– pour le Conseil régional : 213,82 M€

– pour le Conseil général : 62,31 M€

À titre indicatif, ces dotations seront complétées par des crédits valorisés de l'État (79,39 M€), des crédits de l'Union Européenne (296,85 M€) ainsi que par des contributions de partenaires publics et privés.

***Article 4 :*** Le Préfet de région, le Président du Conseil régional et la Présidente du Conseil général sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Fort-de-France, le XXXX

| | | |
|---|---|---|
| **Serge LETCHIMY** | **Fabrice RIGOULET-ROZE** | **Josette MANIN** |
| *Président du Conseil régional* | *Préfet de région* | *Présidente du Conseil général* |

# Introduction

Le contrat de plan État-Région-Département de la Martinique pour la période 2015-2020 sera décliné autour de 6 thématiques prioritaires retenues pour leur capacité à réaliser la cohérence entre les politiques de l'État et celles des collectivités. À ce titre, le diagnostic et la stratégie poursuivie tiennent notamment compte des travaux menés en commun dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels 2014-2020. Les approches innovantes, les évolutions technologiques, la transition écologique, tout comme les enjeux de revitalisation économique, de l'emploi et de la cohésion sociale dont le territoire a tant besoin ont été pris en compte de façon à améliorer les conditions de vie, renforcer la compétitivité de notre économie et permettre au territoire de préparer l'avenir.

Ainsi, la première thématique **Infrastructures et services collectifs de base** s'attachera à poursuivre les actions de renforcement de la résilience du territoire face aux risques naturels majeurs (séismes, inondations, élévation du niveau de la mer, glissement de terrain), notamment des bâtiments publics et parapublics prioritaires. La prévention, gestion et valorisation des déchets et l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement seront également soutenues, tout comme la modernisation des infrastructures d'enseignement supérieur et des lieux culturels majeurs de la Martinique.

En matière d'**aménagement urbain durable**, il s'agira notamment de soutenir les projets de revitalisation des centres bourgs anciens, notamment ceux de Saint-Pierre (lauréat de l'AMI « centre-bourg ») ou des autres communes présélectionnées (Trois-Ilets, Marin, Basse-Pointe). Par ailleurs, ce volet accompagnera les actions menées dans le cadre de la Politique de la ville pour les territoires identifiés comme prioritaires. Il pourra enfin financer la création d'un Institut d'urbanisme caribéen.

La **gestion des ressources énergétiques et environnementales** privilégiera la maîtrise de la demande et le développement de l'autonomie énergétique, en particulier dans le secteur résidentiel. Il s'agira également d'accompagner des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La préservation et valorisation du potentiel naturel ainsi qu'une meilleure connaissance de la biodiversité locale seront recherchées au moyen notamment d'une meilleure gouvernance locale.

Le développement de **la recherche et de l'innovation** se fera en cohérence avec la Stratégie Régionale de l'innovation (SRI) et plus particulièrement la SRI-3S (Stratégie de Spécialisation Intelligente) ainsi que les thématiques du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Sur le volet recherche, ont été privilégiés les domaines de la santé, de la pharmacopée, des sciences humaines, et du potentiel naturel et environnemental. Pour l'innovation l'accent portera sur les transferts dans le champ économique et social.

La **cohésion sociale et l'employabilité** constituent un enjeu majeur du territoire. Lever les freins à une insertion durable, faciliter le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle, notamment celle des jeunes, anticiper et accompagner les mutations seront les priorités fortes de cette contractualisation.

De plus, assurer un **développement économique durable** c'est positionner la Martinique sous un angle plus dynamique, par une approche « filière », sur la base d'avantages compétitifs existants et à construire parfaitement identifiés, une mise en compétitivité des entreprises et des gains en compétence. C'est aussi engager la Martinique dans une véritable mutation qui vise une diminution de la dépendance aux importations, un renforcement de ses capacités productives traditionnelles et innovantes ainsi qu'une insertion intelligente dans le marché caribéen, européen et mondial. Ce volet recherchera également une meilleure structuration de l'**offre multimodale de transport**, privilégiant la voie maritime comme alternative au transport terrestre de matériaux et de marchandises et comme vecteur du développement du trafic inter-île. Tenant compte par ailleurs de la mise en service en 2015 du grand projet européen TCSP (Transport en Commun en Site Propre), une amélioration du service rendu aux usagers est également visée.

À cet égard, et en cohérence avec l'ambition d'une plus grande compétitivité du territoire, les orientations stratégiques et les financements (PO 2014-2020, AFD, Plan Junker…) relatifs au développement de l'aéroport international Martinique Aimé Césaire seront valorisés au plan de l'accessibilité aérienne de la Martinique par une adaptation des infrastructures existantes pour répondre aux besoins des usagers en termes de qualité de traitement des passagers et d'accueil de nouveaux avions gros-porteurs ; au plan des capacités de développement à long terme intégrant la création d'une piste secondaire destinée plus particulièrement au trafic régional et à l'aviation générale ; au plan de l'amélioration de la desserte terrestre en tirant profit de l'accessibilité en transports collectifs.

En complément des 6 volets thématiques précédents, une partie transversale dédiée au **déploiement du numérique sur le territoire** permettra de soutenir le projet de couverture en Très Haut Débit de la Martinique ainsi que la gouvernance de l'écosystème numérique. S'appuyant sur ce nouveau réseau, il s'agira de soutenir l'émergence de nouveaux services et usages du numérique, et en particulier l'équipement des établissements scolaires. La résorption des zones blanches de téléphonie mobile en 3G et 4G, vecteur complémentaire d'utilisation du haut débit, sera également soutenue.

La transition écologique appelle un renouvellement profond de la conception des politiques publiques accompagnant les nécessaires évolutions technologiques et les transformations sociétales qui constituent ses piliers. Le CPERD 2015-2020 appliquera des critères d'éco-conditionnalité pour sélectionner les projets financés dans le cadre du CPERD et qui permettront d'enclencher sur les prochaines années la transition écologique et énergétique.

La concertation entre l'État, la Région et le Département devrait permettre de **contractualiser un engagement de l'ordre de 419 millions €**, qui, combiné aux programmes opérationnels européens 2014-2020 ainsi qu'aux financements publics spécifiques (NPNRU, PIA, ADEME…) et privés pourraient financer **plus de 1 milliard € d'opérations** sur la période.

# 1 – Infrastructures et services collectifs de base, vulnérabilité des territoires, des populations et résilience des réseaux

## ACTION 1.1 : Prévention des risques naturels majeurs

La Martinique est confrontée de manière permanente à de **nombreux risques naturels** : sismique, cyclonique, volcanique, mouvements de terrains, submersion marine et inondation. De plus, les effets du **changement climatique** risquent d'accentuer la vulnérabilité du territoire et d'aggraver le niveau actuel de plusieurs aléas. On observe par exemple déjà une élévation du niveau de la mer engendrant une érosion significative du trait de côte sur certaines portions du littoral ainsi qu'une pluviométrie plus abondante sur certaines périodes générant des dégâts lourds comme lors du glissement du Morne Calebasse en site urbain.

Les bâtiments publics et parapublics doivent donc répondre aux normes de construction notamment de prévention du risque sismique. Cette exigence touche en particulier les **établissements scolaires**, ceux accueillant des **personnes âgées dépendantes** (notamment le centre Emma VENTURA), ainsi que certaines infrastructures sportives (comme le stade Pierre ALIKER) pouvant être utilisées en cas de crise majeure pour de l'accueil, hébergement ou soin de personnes. Il est en effet indispensable que la Martinique puisse disposer de suffisamment de bâtiments publics susceptibles d'accueillir, suite à un risque majeur, d'une part les populations sinistrées et, d'autre part la gestion de crise garantissant la continuité du secours par les professionnels. Ces mises aux normes pourront s'accompagner d'**actions de prévention,** de communication et de sensibilisation afin de préparer la population martiniquaise à l'éventualité d'une catastrophe et pour que chacun s'approprie les gestes et la conduite adaptés face à une situation de crise.

Enfin, afin d'assurer une meilleure protection des personnes et une meilleure gestion du bâti en amont de l'axe A1, en particulier pour la zone industrielle de la Lézarde et l'aéroport international Aimé Césaire, la poursuite de la reconstruction de l'**ouvrage hydraulique de Gaigneron** et des digues de protection sera soutenue pour faire face aux risques de crue trentennale dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations et de la stratégie locale de gestion des risques d'inondations.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 50,85 M€ | 51,19 M€ | 19,03 M€ |

## ACTION 1.2 : Gestion et valorisation des déchets

La mise à niveau des infrastructures et des services de collecte pour répondre aux besoins de **gestion globale des déchets** est l'une des priorités de notre territoire. La maîtrise du risque de pénurie d'exutoire ainsi que les investissements contribuant au respect des directives européennes et réduisant les risques de contentieux communautaires seront au cœur des opérations priorisées dans le cadre de ce contrat de plan. L'accompagnement aux changements de comportements (prévention, geste de tri) sera renforcée. Les stratégies devront être adaptées à des publics très différents, dont les degrés de conscientisation et de préparation au changement sont très hétérogènes. Elles devront notamment faire évoluer les représentations sociales fondamentales dans le passage à l'acte.

Par ailleurs, au-delà des efforts de financement d'infrastructures, les signataires s'engageront à soutenir la mise en place de démarches plus amont, plus larges et de plus long terme permettant d'assurer une **transition durable vers une économie circulaire**. Cet engagement passera par le soutien des filières de valorisation locales et la prévention. Il s'agira notamment d'animer les démarches territoriales d'écologie industrielle, de mettre en place des filières de recyclage à haute valeur ajoutée et pertinentes en fonction des spécificités économiques de la région, de soutenir l'innovation par l'éco-conception de biens ou services ou enfin d'accompagner des réseaux locaux de réparation et réutilisation de produits, en lien notamment avec l'économie sociale et solidaire.

Enfin, le contrat de plan comportera également un soutien financier au programme de **valorisation des algues brunes des Sargasses**. En effet, depuis 2014, la Martinique fait face à un phénomène

d'échouage massif de ces algues, sans commune mesure avec ceux constatés en 2011. Une concertation organisée par la Préfecture, en liaison avec les services de l'État concernés, les collectivités et les établissements agricoles est en cours afin d'établir des solutions immédiates et pérennes de gestion de ces épisodes d'échouage. Il s'agira de financer les études nécessaires à la mise en place d'une filière de valorisation de cette matière organique, ainsi que l'équipement en plate-forme et broyeurs.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 9,60 M€ | 11,41 M€ | 16,82 M€ |

## ACTION 1.3 : Assainissement et eau potable

Comme indiqué dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Martinique, la **diminution de l'impact des pollutions urbaines sur les milieux aquatiques** passe par la poursuite de la mise aux normes de l'assainissement collectif (45 % du réseau), et par une action innovante en matière de mise aux normes de l'assainissement autonome (55 % du réseau).

**L'assainissement collectif** a bénéficié d'efforts importants de mises aux normes dans le cadre du précédent CPERD, notamment sur les ouvrages de plus de 2.000 équivalent habitant dont la performance est aujourd'hui jugée satisfaisante à 80 %, permettant de répondre pour partie aux risques les plus importants de contentieux européens au titre de l'application de la directive sur les eaux résiduaires urbaines. Toutefois, la conformité en matière d'équipements, et en particulier de raccordements, demeure, elle, insuffisante et nécessite des investissements importants, tant pour l'entretien des réseaux (dont la longueur est deux fois supérieure en moyenne par habitant à celle observée en métropole), que pour le renouvellement des ouvrages dont certains sont proches de la fin de vie, tandis que d'autres, de moyenne capacité, doivent être à court terme abandonnés et raccordés sur les ouvrages structurants.

Enfin, dépendant à 94 % de prélèvements en eaux superficielles, **la ressource en eau potable est inégalement répartie** dans l'espace et dans le temps : toutes les ressources sont concentrées sur le nord de l'île, nécessitant des ouvrages de transfert importants, alors même que la période du carême peut entraîner un tarissement rapide des ressources, occasionnant des difficultés fréquentes, d'abord pour assurer le simple respect des débits réservés à la vie aquatique, et ensuite l'approvisionnement de la population dont les besoins sont maintenant stabilisés aux environs de 110 000 $m^3$/j. Si le plan départemental a souligné la nécessité d'augmenter la part prélevée sur les eaux souterraines afin de s'affranchir en partie des risques liés au carême, ainsi que la pertinence d'avancer la réflexion sur la création d'une retenue et sur les améliorations des transferts, la priorité reste l'**amélioration du rendement du réseau d'eau potable** actuellement de 68% en moyenne. Les projets qui bénéficieront des financements de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques sont dédiés exclusivement à l'assainissement collectif, une autre source de financement État permettra de financer les projets liés à l'eau potable.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 12,72 M€ | 5,77 M€ | 0,33 M€ |

## ACTION 1.4 : Enseignement supérieur

En matière d'enseignement supérieur, **l'état des infrastructures de l'Académie, notamment sur le campus de l'Université des Antilles (UA) rend nécessaire d'importants travaux de restructuration et de réhabilitation** visant la mise aux normes parasismiques mais également, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite ainsi que l'équipement numérique et le déploiement de ses nouveaux usages dans l'enseignement. Ces chantiers seront menés en intégrant des clauses sociales aux appels publics à la concurrence.

Les infrastructures visées (Restaurant Universitaire et campus de l'ESPE) correspondent bien, de par leur appartenance à l'UA, à l'esprit de la loi du 22 juillet 2013 qui accorde un rôle déterminant aux regroupements d'établissements dans la coordination de leur offre de formation et de recherche et au développement du numérique au service de l'innovation et de la réussite de tous. Par ailleurs, le projet du **Pôle Universitaire de Santé** en Martinique, porté par la Région et déjà entamé grâce au précédent contrat de plan (études), sera également soutenu afin d'accueillir dans des conditions satisfaisantes un espace de référence en matière formation et de recherche dans ce domaine.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 13,32 M€ | 11,92 M€ | - |

### ACTION 1.5 : Infrastructures culturelles

La Martinique possède un **réseau d'infrastructures culturelles et un patrimoine architectural riches mais fragiles**. Cette action participera à soutenir des opérations de préservation, de restauration et de mise en valeur des richesses du territoire, pour certaines classées, et de centres culturels, qui constituent un facteur de renouvellement de l'offre touristique et répond aux attentes de la population.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 2,42 M€ | 6,86 M€ | 1,20 M€ |

### ACTION 1.6 : Infrastructures de santé

Chaque année en Martinique, plus de 1.000 cas de cancers sont nouvellement détectés. Afin d'améliorer le diagnostic médical, il apparaît indispensable de pouvoir faire bénéficier les patients martiniquais des techniques de pointe déjà en action en métropole et notamment la TEP (tomographie par émission de positons). C'est donc dans cet objectif que la construction d'un **cyclotron**, à même de produire les doses de substance à administrer aux patients pour réaliser cet examen, sera soutenue.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| MASS | 2,08 M€ | - |

## 2 – Aménagement urbain durable

### ACTION 2.1 : FRAFU – Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain

L'**aménagement du territoire martiniquais** présente des spécificités qui demandent des solutions adaptées souvent différentes de celles du territoire hexagonal. En effet, à la Martinique, urbain, rural et littoral ne se distinguent pas de manière aisée et la quasi-totalité des communes relèvent de ces trois niveaux souvent imbriqués.

**90% de la population est considérée comme urbaine**. La logique de diffusion urbaine prédomine par l'extension des agglomérations d'une part et des dynamiques de périurbanisation d'autre part. Le

ralentissement de la croissance démographique et le vieillissement de la population, conjugués à une déprise au Nord, une tendance à la métropolisation sur le centre et un mouvement de desserrement des ménages génère un besoin nouveau en termes d'habitat, de services, de lieux de partage et de cohésion sociale.

C'est en particulier le cas pour les demandes de logements sociaux qui restent à un niveau très élevé malgré la stagnation démographique de l'île. Les projets financés chaque année par le FRAFU (études pré opérationnelles et foncières ou acquisitions foncières en amont des projets de construction, équipements primaires et secondaires, prise en charge de certains surcoûts de construction et équipements de proximité) permettent d'accompagner la production d'environ 400 logements sociaux. Il est donc **indispensable de poursuivre ce rythme d'accroissement du parc disponible** afin de répondre aux besoins des publics modestes par des logements sociaux dignes et répondant aux normes de sécurité.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 4,00 M€ | 3,68 M€ | 5,00 M€ |

## ACTION 2.2 : Politique de revitalisation des centres-villes anciens et des bourgs et rééquilibrage territorial

Les **centres anciens en Martinique connaissent généralement de mauvais indicateurs de précarité ou de fragilité sociale** de par une dégradation des bâtiments, de la voirie et du mobilier urbain aggravée par les conditions climatiques spécifiques à la Martinique et une diminution de l'activité commerçante, contribuant à un exode résidentiel massif vers des quartiers périphériques.

Il apparaît nécessaire de **reconquérir les centres-bourgs** en les densifiant et en y faisant revenir certaines fonctions et offres de services pour une meilleure cohésion sociale. Ces opérations permettront d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes de compétitivité des territoires et des entreprises et de réduction des émissions de $CO_2$, en limitant les besoins de déplacement. Le renforcement de l'attractivité des bourgs et centres-villes anciens de l'île permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants tout en accompagnement un développement économique de proximité porteur d'emplois.

Un important de travail de réflexion a été réalisé sur le territoire dans le cadre de l'**appel à manifestation d'intérêt national « Revitalisation des centres-bourgs »**, avec notamment 4 communes présélectionnées. Il s'agira d'accompagner la commune lauréate (Saint-Pierre) dans la réalisation de son projet mais également soutenir les opérations prioritaires des autres communes présélectionnées (Trois-Ilets, Marin et Basse-Pointe).

Enfin, un enjeu important de l'aménagement territorial en Martinique réside dans la recherche d'un équilibre garant de la **cohésion territoriale et sociale entre les différentes zones** de la région, en valorisant les spécificités et atouts de chacun de ses sous-ensembles. Si Centre et Sud ruraux, semblent mieux articulés et tirer parti de la proximité des villes en termes de répartition d'activités et d'accès aux services, en revanche le Nord reste fragile appelant un effort de rééquilibrage territorial. Le contrat de plan pourra soutenir des projets en ce sens.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 3,20 M€ | 6,77 M€ | - |

## ACTION 2.3 : Politique de la ville et renouvellement urbain

La **poursuite de la rénovation urbaine** est une nécessité pour la Martinique afin de donner une nouvelle attractivité à la ville dans un contexte social apaisé. À ce titre, la reconquête des quartiers

dégradés occupe une place centrale. Il s'agira de soutenir l'ensemble des actions permettant d'accueillir et de loger les populations, d'améliorer le fonctionnement des lieux de centralité ou de polarité notamment les zones urbaines les moins favorisées.

Le CPERD valorisera donc les actions qui seront contractualisées dans le cadre des **futurs contrats de ville** et des conventions du **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine** (NPNRU).

Cette action poursuivra les **opérations d'aménagement et d'équipement initiées dans le cadre de la précédente convention ANRU sur la ville basse de Fort-de-France** (2005-2013) en intégrant de **nouvelles interventions urbaines sur les autres quartiers identifiés comme prioritaires** au titre de la politique de la ville et qui font l'objet d'un projet global, comprenant un volet social, dans le cadre du contrat de ville. Ces opérations traiteront les questions de dégradations des logements, de situation foncière et de qualité de l'aménagement public et porteront sur des quartiers d'habitat urbain dégradé tant formel qu'informel.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,30 M€ | 12,76 M€ | 2,00 M€ |

## ACTION 2.4 : Professionnalisation des acteurs de l'aménagement

Le **patrimoine architectural et urbanistique local ainsi que le savoir-faire martiniquais en termes de construction et d'urbanisme tropicaux** sont actuellement peu mis en valeur au niveau du grand public et des professionnels du secteur dans la région Caraïbe.

Une **meilleure connaissance et visibilité des techniques urbanistiques spécifiques adaptées au milieu tropical serait un formidable outil de coopération régionale** appliqué et concret. Ainsi, les échanges au niveau régional au sein de la profession permettraient de choisir les fonctions et formes architecturales en harmonie avec le tissu historique et patrimonial, respectant les contraintes écologiques et de prévention des risques naturels, et susceptibles de contribuer à la prévention de la délinquance. De plus, un lieu d'échanges à l'échelle du bassin caribéen permettant de confronter les architectes et urbanistes à des confrères d'autres cultures ayant des approches différentes est indispensable pour faire évoluer la conception des opérations. Réciproquement, les outils développés en Martinique, par exemple relatifs à la prise en compte des risques naturels, pourraient intéresser d'autres territoires.

De ce constat d'un besoin d'échanges et de coopération régionale est née l'idée d'un **institut ayant vocation à favoriser le partage de connaissances dans ce domaine au niveau de la Caraïbe**. Cet institut, adossé à un laboratoire de l'Université des Antilles, pourra développer une offre de formation en urbanisme tropical, ouverte à des cursus universitaires étrangers.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,15 M€ | 0,15 M€ | - |

# 3 – Gestion des ressources énergétiques et environnementales (transition écologique et énergétique)

## ACTION 3.1 : Air, énergie et climat

### *Efficacité énergétique des bâtiments :*

Le secteur du bâtiment est le 2nd consommateur d'énergie finale en Martinique, le logement pesant 14% du bilan global et le tertiaire 12%. Compte tenu de la structure de production électrique actuelle, essentiellement d'origine fossile, le bâtiment est équivalent au transport en termes de consommation d'énergie primaire. C'est par ailleurs le secteur qui risque de connaître la plus forte progression de consommation dans les prochaines années, pouvant s'accompagner d'une inflation des coûts liés à l'énergie. L'**efficacité énergétique des bâtiments** constitue donc une **préoccupation majeure** pour notre territoire **tant les enjeux économiques et environnementaux sont importants**.

Les efforts doivent en particulier se concentrer sur la **rénovation énergétique** des bâtiments, la **climatisation** et la **production d'eau chaude sanitaire** ainsi que les **systèmes d'éclairage**. Pour les bâtiments neufs, il s'agirait de soutenir les démarches exemplaires qui vont au-delà des seules exigences réglementaires. Pour ce qui est des bâtiments existants, il faudra impulser une dynamique de prise en compte de l'efficacité énergétique dans les programmes de rénovation existants, qui poursuivent bien souvent d'autres objectifs prioritaires comme le confortement parasismique, la lutte contre l'insalubrité ou encore la modernisation et l'amélioration du confort.

L'aide à la rénovation énergétique a un impact économique fort, notamment pour les petites entreprises du secteur de la construction. La **formation des professionnels** sera un des critères de réussite de la démarche pour que ces entreprises puissent répondre à ce nouveau marché.

### *Énergies renouvelables et climat :*

La production d'énergie en Martinique est à 97% d'origine fossile. En conséquence, le niveau des émissions de gaz à effet de serre par habitant est proche de la moyenne nationale, alors même qu'il n'y a pas de besoin de chauffage et que le secteur industriel est moins dense qu'en métropole. Or la Martinique possède un fort potentiel de développement des énergies renouvelables, qu'elles soient solaires, éoliennes, géothermiques ou de biomasse.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) approuvé en juin 2013 identifie les pistes de développement de ces différentes filières. Il fixe également les orientations et les objectifs de maîtrise de l'énergie, qui doivent être poursuivis concomitamment. Le futur contrat de plan entendra **soutenir les démarches envisagées dans le SRCAE** de Martinique pour contribuer à atteindre les **objectifs ambitieux pour 2020** que s'est donné notre territoire dans ce domaine.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 12,00 M€ | 5,15 M€ | 8,00 M€ |

## ACTION 3.2 : Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

La Martinique est une **réserve de biodiversité de premier plan**, reconnue au niveau scientifique international. Cependant, la biodiversité locale, tant les écosystèmes terrestres que marins, flore comme faune, encourt des **risques importants à court terme**. Ces menaces résultent pour l'essentiel de **l'anthropisation des espaces**, notamment par un phénomène de mitage urbain, de dégradations liées tant aux phénomènes naturels qu'à l'action humaine. Dans un rapport de 2004, la DIREN mentionnait la disparition de 11 espèces d'animaux vertébrés et soulignait la dégradation des écosystèmes locaux, menaçant la survie de plusieurs espèces strictement endémiques. Par ailleurs, sur les 396 espèces d'arbres recensées en Martinique, 120 sont devenues rares ou très rares.

Comme l'a souligné le Grenelle de l'environnement « *la très grande majorité de la diversité biologique nationale se situe dans les collectivités d'outre-mer* ». Les espaces naturels de Martinique font l'objet d'un classement, d'une protection ou d'une gestion essentiellement au moyen des outils de la législation nationale. Pour compléter et améliorer ce dispositif de préservation, il conviendra de mener des **études et inventaires des espèces présentes** sur le territoire afin d'identifier les espèces menacées pour **mieux protéger la richesse du patrimoine végétal et animal de la Martinique**.

**Le contrat de plan soutiendra l'amélioration des connaissances de la biodiversité martiniquaise et sa préservation** afin de pouvoir la valoriser notamment sur le plan touristique. Il soutiendra en outre des opérations de mise en valeur des sites naturels. Il recherchera une amélioration de la gouvernance dans ce domaine en appuyant des démarches globales et partenariales.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 2,57 M€ | 2,14 M€ | 2,83 M€ |

## ACTION 3.3 : Développement territorial intégré

La **démarche de développement durable** est une dimension transversale du Plan d'Action Stratégique de l'État pour la Martinique. Il s'agira donc dans le cadre du contrat de plan d'aider les collectivités à mettre en place des **démarches participatives et transversales** (de type Agenda 21 territorial) pour une mise en cohérence de leurs actions sectorielles, dans un objectif de développement durable de leur territoire.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,08 M€ | - | 0,75 M€ |

## ACTION 3.4 : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Cette action a pour objectif de **susciter l'échange, l'information, la mutualisation et le partenariat entre les acteurs de l'EEDD**, notamment le monde associatif. Tout en contribuant à **professionnaliser l'EEDD** en Martinique dans un objectif de qualité, elle permettra de la faire reconnaître et la promouvoir auprès du public et des structures pédagogiques, notamment l'ESPE. Elle pourra financer des opérations portées par ces structures.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,03 M€ | 0,03 M€ | 0,03 M€ |

# 4 – Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence

## ACTION 4.1 : Projets de recherche

Les travaux menés lors de l'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (novembre 2012) et de l'élaboration de la SRI–3S (en cours), ont mis en exergue les forces de la recherche en Martinique au niveau de **l'excellence des équipes de chercheurs** du territoire et du point de vue des **installations de niveau européen** dans un environnement Caraïbe faiblement doté en équipements similaires.

Cependant ces aspects positifs sont souvent minorés par une **faible visibilité de la recherche martiniquaise**, non seulement au niveau national et international mais même localement, ainsi qu'une absence de structures de valorisation de cette recherche.

Or la Martinique comme **l'une des principales implantations française et européenne dans la zone**, constitue un formidable lieu pour le développement des connaissances, notamment dans les domaines de la santé, du bien-être, de l'alimentation et des biotechnologies, de la biodiversité (terrestre et marine), des matériaux et énergies renouvelables, de l'urgence environnementale, des risques naturels et des éco-technologies.

Le contrat de plan s'attachera à soutenir des projets de recherche notamment dans le domaine de la santé et de la valorisation de notre patrimoine scientifique, naturel et végétal.

## ACTION 4.2 : Projets d'innovation et de transfert technologique

Les secteurs d'activités martiniquais comprenant actuellement le plus fort taux de projets innovants sont l'agro-transformation, l'industrie en général et les technologies de l'information et de la communication. Ces innovations sont principalement de nature technologique ou dans le domaine de la gestion. **L'innovation martiniquaise se nourrit de la recherche locale, de créativité et de transfert technologique, mais se matérialise peu en brevets et modèles répertoriés** de par un tissu économique local composé principalement de TPE/PME avec de très faibles capacités de recherche et d'investissement. Le monde de la recherche martiniquais collabore avec le monde entrepreneurial, mais de façon encore trop sporadique. De plus, la recherche universitaire en Martinique est principalement concentrée dans les sciences humaines et sociales, moins vecteurs de développement de l'innovation dans les entreprises que les sciences dures.

Cependant, le potentiel d'innovation demeure tout de même important, la région ayant développé des **domaines de recherche d'excellence comme la biodiversité**, **l'agro-transformation**, les sciences de l'homme et de la société, la santé, les risques naturels et les ressources halieutiques et aquacoles. Le développement de groupements d'entreprises dans le domaine de l'agro-transformation et des services (notamment en TIC) témoigne de ce potentiel d'innovation qu'il conviendra de renforcer et de structurer, notamment en soutenant les investissements de capacité ou de modernisation de l'outil de travail et en améliorant la qualité de l'environnement des entreprises.

## *Engagement financier sur le volet 4*

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,61 M€ | 4,07 M€ | 0,01 M€ |

## 5 – Cohésion sociale et employabilité

### ACTION 5.1 : Améliorer la connaissance des territoires, des filières et secteurs

**Le chômage en Martinique se caractérise par un niveau très élevé et de longue durée** (un demandeur d'emploi martiniquais sur deux est inscrit depuis plus de 2 ans). **L'analyse des enjeux et des besoins en emploi et en formation**, à l'échelle territoriale mais aussi sectorielle est indispensable aux acteurs de terrain comme aux partenaires sociaux, afin d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et sociétaires. Il est donc nécessaire de poursuivre le soutien de **l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)**, qui mène, tout comme les observatoires sectoriels, cette réflexion structurante pour le territoire.

Par ailleurs, le développement économique et social du territoire et le renforcement de son attractivité impliquent une **analyse approfondie de la qualité du travail et de l'emploi** et, particulièrement, des conditions de travail et du dialogue social. **L'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)** créée en 2011 à la Martinique, joue un rôle décisif dans cette approche et dans l'accompagnement de la performance de l'entreprise à équidistance entre employeurs et salariés. Dans un cadre paritaire, elle joue un rôle essentiel de veille sur l'état et les évolutions des organisations du travail et dans l'appui à l'amélioration du dialogue social. L'ARACT, en sa qualité d'opérateur de politiques publiques en faveur des conditions de travail et de dialogue social, bénéficie de plusieurs sources de financement qu'il convient de maintenir globalement (ANACT, FSE, État).

### ACTION 5.2 : Soutenir la mise en place de la réforme du SPOP

En matière de formation, et malgré une nette amélioration du niveau de qualification de la population, la Martinique présente encore des indicateurs très en retrait de la moyenne nationale, avec près de **30 % de la population active ne disposant d'aucun diplôme**.

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** apporte une réponse efficace à ce problème mais suppose l'organisation en amont, de l'information et du conseil adaptés, homogènes et coordonné, aux personnes concernées. Ces actions doivent être orientées en direction des professionnels de la VAE. La Cellule Régionale Inter-Services (CRIS-VAE) doit donc fournir aux professionnels de la VAE la production et la diffusion d'une information adaptée sur les systèmes de validation et de certification, et porter une démarche de professionnalisation et d'animation du réseau.

Par ailleurs, la diversité des dispositifs et acteurs intervenant dans le domaine de la formation professionnelle nécessite de soutenir le dispositif régional pour **garantir un accès de tous à l'information et à l'orientation** vers les dispositifs de formation et de qualification. La mise en place à la Martinique d'un groupement pour assurer le service public de l'information et de l'orientation sur les formations et les métiers, suppose un appui important en termes de ressources et de professionnalisation pour les acteurs en charge. Le soutien du **Centre d'Animation et de Ressources d'Information sur la Formation (CARIF)**, qui assure cette mission, devra se poursuivre, notamment au service du Service Public d'Orientation Tout au Long de la Vie (SPOTLV).

### ACTION 5.3 : Sécuriser les parcours professionnels des personnes fragilisées

La Martinique se caractérise également par une **plus grande précarité de l'emploi**. La proportion de CDD y atteint en effet 12,5 % contre 8 % pour l'hexagone. **Or, la précarité du travail constitue un facteur de vulnérabilité sociale**. On constate par exemple que le fait de ne pas être titulaire d'un CDI rend l'accès au logement plus difficile, phénomène ressenti par 85 % des travailleurs précaires. Par ailleurs, la précarité du travail est souvent corrélée aux inégalités existant sur le marché du travail. Le travail précaire concerne en effet plus certaines catégories de salariés que d'autres, c'est le cas des femmes, des jeunes et des salariés issus des catégories socioculturelles les plus défavorisées.

**L'insertion par l'emploi de ces publics défavorisés implique la mise en place d'un accompagnement spécifique et individualisé**, en vue d'améliorer leur employabilité. Ces publics sont par ailleurs souvent confrontés à de multiples difficultés sociales (accès au logement, garde d'enfants, problèmes de santé, mobilité réduite) à la fois cause et conséquence de leur éloignement de l'emploi. Ces problématiques constituent autant d'obstacles à leur insertion durable sur le marché du travail et appellent à adosser aux dispositifs d'aide au retour vers l'emploi, une politique de lutte contre l'exclusion sociale permettant de réduire l'impact de ces freins sur l'employabilité.

**C'est en particulier le cas des femmes**, plus touchées par le chômage que les hommes. Leur taux de chômage est encore plus important à la suite de grossesses et notamment de grossesses successives, ou bien encore à la suite d'accidents de vie. Parmi les familles mono-parentales martiniquaises 95% des chefs de famille sont des femmes. Or la charge de famille, la conjoncture du marché de l'emploi et le système des transferts sociaux incite de nombreuses femmes à s'éloigner du marché du travail. Dès lors la frontière entre femmes au chômage de longue durée et femmes inactives est ténue. Il convient par ailleurs d'accompagner les femmes actives, déjà insérées professionnellement, de retour en poste suite à leur congé maternité.

### *Engagement financier pour les actions 5.1 à 5.3*

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 2,62 M€ | 13,4 M€ | 0,27 M€ |

## ACTION 5.4 : Soutenir la création d'entreprises et accompagner les mutations économiques

**L'accès à l'emploi et à l'activité des jeunes ne peut se limiter à l'emploi salarié.** À la Martinique le chômage touche près d'un moins de 30 ans sur deux. Or près d'un sur quatre souhaite créer son entreprise à l'issue de sa formation. Mais les projets de création d'activité, notamment sur des niches et en économie de proximité, ne trouvent leur pertinence et leur expression qu'à la condition d'un **accompagnement renforcé au stade de l'amorçage des projets** adaptés à l'économie réelle.

L'accompagnement lors de la création d'entreprise est en effet indispensable pour assurer la viabilité et donc la pérennité du projet. Or, le taux moyen de survie des entreprises nouvellement créées n'excède pas ⅓ au bout de trois ans. Il faut mettre en place les structures à même de soutenir la création d'entreprise et d'assurer un suivi, notamment par un **retour d'expérience de réussites locales** et un accompagnement personnalisé des nouveaux entrepreneurs.

Par ailleurs, les évolutions de la conjoncture économique influencent les performances des entreprises et demandent une constante adaptation de l'appareil productif comme des ressources humaines. **Une politique d'anticipation des mutations économiques visant à préparer et faciliter les ajustements de l'offre et la demande de travail doit être soutenue** afin d'empêcher les pertes de compétitivité des entreprises martiniquaises.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,15 M€ | 0,14 M€ | - |

### ACTION 5.5 : Soutenir les actions spécifiques à destination des jeunes

**Les jeunes martiniquais ont particulièrement du mal à accéder au marché de l'emploi**. Chaque année, ce sont plus de 1.500 jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune qualification, alors même qu'**avoir un diplôme constitue un facteur déterminant face au risque de chômage**. En effet, 62 % des jeunes demandeurs d'emploi ne possèdent pas de diplôme, alors que les « bac +2 » ne représentent que 10% des jeunes demandeurs d'emplois. Les démarches d'accompagnement des jeunes vers l'emploi sont donc indispensables à notre territoire.

Aussi, il apparaît nécessaire de favoriser l'accès des jeunes martiniquais à la qualification **en agissant contre le décrochage scolaire**. Ces actions doivent comprendre à la fois un volet préventif pour éviter les abandons en cours de scolarité des élèves en difficultés et créer des solutions adaptées à la situation de ces élèves, mais également offensif en réunissant tous les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion pour une action coordonnée d'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire vers l'emploi et/ou la formation professionnelle.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,79 M€ | 3,80 M€ | 0,13 M€ |

## 6 – Développement économique durable

### ACTION 6.1 : Développement de projets culturels et touristiques

Promouvoir la richesse artistique et permettre aux martiniquais ainsi qu'aux touristes d'accéder à cette culture participe également du rayonnement de la Martinique et de son développement économique et culturel. Il apparaît donc indispensable de **soutenir l'aménagement de structures qui valorisent les expressions artistiques et culturelles de notre territoire** pour en faire un facteur d'attractivité.

Par ailleurs, afin de contribuer à la structuration et la diversification de l'offre touristique de la destination Martinique, cette action participera également au **développement de certains espaces d'aménagement touristiques** de la Martinique, accompagnant ainsi l'essor du tourisme vert et la structuration de panels d'activités liés à la mer et au nautisme.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,88 M€ | 2,50 M€ | 0,20 M€ |

### ACTION 6.2 : Favoriser l'ouverture à l'international

La Martinique se caractérise par un positionnement économique dual avec d'un part une **faible ouverture à l'international et d'autre part un manque d'intégration avec les marchés régionaux voisins** (Caraïbe, Amérique centrale, Floride, Plateau des Guyanes, Brésil). Fragile mais néanmoins dynamique, l'économie martiniquaise aurait fort à gagner en s'adaptant au marché régional pour tenter de capter des niches de marché à l'exportation. Il s'agira donc d'**accompagner les entreprises locales dans leurs démarches d'accès aux marchés régionaux** en favorisant notamment la mutualisation de moyens humains et matériels.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,45 M€ | 0,45 M€ | - |

## ACTION 6.3 : Accroître la compétitivité des entreprises locales

L'économie martiniquaise est confrontée à des **problèmes structurels spécifiques ou propres aux régions ultra-périphériques (RUP)** européennes qui limitent le développement de son économie.

Il s'agit tout d'abord de son **éloignement vis-à-vis de l'ensemble européen et du territoire métropolitain** qui pèse négativement sur la mobilité des facteurs travail, capital et bien et donc renchérit les coûts de production. L'accessibilité réduite à l'hexagone requiert des stocks très importants pour la plupart des entreprises ce qui explique que le besoin en fonds de roulement des entreprises martiniquaises ait été 2 à 3 fois plus élevé qu'en métropole durant la dernière décennie.

Par ailleurs, **l'exiguïté du territoire et ses caractéristiques géographiques** limitent les facteurs de production et diminuent la rentabilité des activités économiques. La sensibilité du territoire accrue aux chocs (catastrophes naturelles ou accès aux matières premières comme le pétrole notamment) s'ajoute aux difficultés d'éloignement et d'étroitesse du marché.

La **fragilité de son tissu économique** dans lequel cohabitent de grands groupes souvent en situation de monopole avec de très nombreuses TPE -PME est d'autant plus nette pour le tissu industriel où la micro-entreprise domine (77% des établissements n'avaient aucun salarié en 2010). L'ensemble de ces caractéristiques constitue des freins sérieux à la compétitivité des entreprises martiniquaises.

L'enjeu consistera donc à **favoriser la création de filières** ou réseaux pour accompagner l'émergence de nouvelles chaînes de valeur et assurer ainsi un positionnement compétitif de la production martiniquaise sur le marché international, en lien avec sa structure de coût. Les démarches de **structuration et la création de nouveaux modèles commerciaux**, grâce au développement des technologies de l'information et de la communication, sont autant de dynamiques qui permettront le développement des compétences et la réalisation d'économies d'échelle. Les démarches expérimentales et innovantes d'accompagnement pour le renforcement de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi seront également soutenues. De plus, l'essor de nouvelles activités, l'externalisation des fonctions-support, l'évolution du niveau de vie, ainsi que le vieillissement de la population, font émerger de **nouveaux besoins aussi bien en termes de santé, de loisirs et de divertissements que de services** plus opérationnels porteurs de croissance et donc d'emploi.

Enfin, cette action accompagnera le **développement des filières agricoles locales** et leur montée en compétitivité de notamment par une modernisation des exploitations et le soutien d'investissements liés à la transformation et commercialisation des produits locaux.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 9,19 M€ | 18,00 M€ | 1,40 M€ |

## ACTION 6.4 : Investissements du Grand Port Maritime de la Martinique (GPM)

L'ouverture d'un **troisième jeu d'écluse du canal de Panama** en 2015 constitue une opportunité de développement pour le transport de marchandises dans la zone Antilles. Le Grand Port Maritime de la Martinique doit en conséquence adapter ses infrastructures pour pouvoir profiter des retombées de l'accroissement et de la diversification du trafic maritime dans la région.

La stratégie adoptée s'inscrit dans une logique de **complémentarité des ports de Guadeloupe et de Martinique**. En effet, nos deux ports portent des projets cohérents en matière de modernisation et de marketing pour répondre à l'évolution du commerce mondial et le présent contrat entend ainsi accompagner ces évolutions pour que le marché martiniquais et plus globalement le marché des Antilles françaises, de près d'un million d'habitants, puisse bénéficier de cette ouverture.

L'évaluation du trafic de transbordement dans la zone des petites Antilles est actuellement de l'ordre du million d'EVP – Équivalent Vingt Pieds – (Caucedo : 750.000 EVP, Trinidad : 150.000 EVP et Guadeloupe : 100.000 EVP). Dans ce contexte, le GPM cherchera à utiliser le levier de l'évolution du trafic pour capter des recettes et richesses nouvelles afin de rentabiliser au mieux ses investissements de modernisation et diversifier ses activités. Le **développement du transbordement** pour le trafic conteneurisé s'inscrit dans le prolongement des travaux réalisés dans le cadre du précédent CPERD.

Par ailleurs pour avoir une bonne attractivité tout en cherchant à fidéliser les armateurs, l'acquisition d'un 4ème portique en partenariat entre le GPM et les compagnies maritimes est une opération indispensable. L'arrivée de nouveau trafic impliquera en outre de développer de nouvelles activités logistiques ainsi que la construction de nouveaux entrepôts qui feront eux aussi l'objet de partenariats public-privé.

**L'activité de cabotage est quant à elle inexistante**, du fait d'une utilisation exclusive de la route pour les transports de matériaux de carrière comme des marchandises. Des investissements seront à réaliser à la fois sur les sites de Fort-de-France mais aussi dans des implantations ayant vocation à devenir des ports secondaires comme Saint-Pierre, Le Robert ou encore Bellefontaine. Il s'agira prioritairement de capter des flux de pondéreux en provenance du Nord Caraïbe, favorisant ainsi indirectement le développement du Grand Saint-Pierre. La réflexion pourra aussi porter sur le **transport de déchets ou de biomasse** destinés à des centrales thermiques. Au-delà de cette approche de cabotage infra-territorial, le vecteur maritime doit contribuer au développement économique de la Martinique, grâce à une politique ambitieuse pour attirer de nouveaux trafics.

Enfin, le **secteur de la croisière** doit être soutenu, car il permet une **diversification de la clientèle touristique** tant par sa provenance que par ses attentes en termes de loisirs et de commerces, favorisant ainsi les activités des commerces de proximité de Fort-de-France ainsi que le secteur du transport collectif. La poursuite des **travaux d'extension du terminal de croisière** de Fort de France permettra d'accueillir de plus grands paquebots pour soutenir l'activité croisiériste.

## ACTION 6.5 : Optimisation de la mobilité multimodale

La Martinique connaît de **grandes difficultés de circulation** de par un faible développement des transports en commun et un recours massif à l'automobile pour les déplacements quotidiens. Le développement d'un réseau de bus sur l'agglomération centre, n'a pas véritablement permis de diminuer le recours à l'utilisation du véhicule personnel. Depuis ces dernières années, l'accroissement continu du trafic routier (+4% par an) se traduit par une congestion récurrente des axes routiers notamment de par une **forte concentration des flux vers l'agglomération Centre** (plus de 110.000 véhicules par jour sur l'axe Lamentin – Fort de France).

L'accroissement du trafic routier appelle par conséquent un développement plus volontariste de modes de transports alternatifs à la voiture. Ce sera le cas du **projet de Transport Collectif en Site Propre (TCSP)** pour le transport de passagers qui est en cours de réalisation sur le territoire de l'agglomération Centre. Toutefois, des alternatives restent à développer pour faciliter le déplacement des personnes et des biens et lever cette contrainte endogène, véritable frein à la cohésion et à l'inclusion sociale et qui impacte la compétitivité des entreprises et du territoire.

Concernant le trafic maritime en Martinique, il existe un service de transport trans-rade dans la baie de Fort-de-France ainsi qu'un trafic inter-île. Le constat d'une Martinique freinée dans son dynamisme par des conditions de déplacement dégradées, alors même que son réseau routier est de bonne qualité mais souvent saturé, conduit à mettre en avant une stratégie visant à réduire les flux de véhicules. **L'intégration des deux modes de transport collectifs (routier et maritime)** apparaît donc indispensable afin de contribuer à la structuration de l'inter-modalité, qui permettra de réduire la saturation du réseau routier et diminuer l'importante pollution engendrée par l'automobile individuelle.

**L'optimisation logistique visant à favoriser la mobilité multimodale** est donc un axe prioritaire de développement qui devrait se traduire par des répercussions positives en termes de compétitivité de l'ensemble des activités économiques. Pour la partie transport terrestre comme maritime, l'enjeu sera d'engager des opérations visant à améliorer l'accessibilité à ces services publics de transport collectif. Il s'agit notamment de faciliter la mise en place d'une **billetique intégrée**, rendant ainsi les changements de mode plus transparents pour l'usager, d'améliorer la visibilité pour l'usager sur la qualité de service par une **information en temps réel** de l'état du trafic et de l'heure d'arrivée du prochain service, y compris dans le cadre de l'intermodalité terre/mer, et enfin d'**améliorer l'accessibilité du service aux personnes à mobilité réduite**.

### *Engagement financier pour les actions 6.4 et 6.5*

| *Participation des signataires* | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 13,56 M€ | 4,73 M€ | 1,35 M€ |

### ACTION 6.6 : Promotion des activités de nautisme

En raison de sa position assez centrale dans l'arc des petites Antilles, la Martinique constitue souvent une **étape essentielle et prisée pour les plaisanciers en transit**. Les principales infrastructures de plaisance situées dans la baie du Marin et la Marina de Trois-îlets sont désormais complétées par des nouvelles marinas comme, par exemple, celle de l'Étang Z'Abricots, récemment inaugurée. La multiplication des possibilités d'escales autour de la Martinique contribue notamment à la valorisation du patrimoine touristique et culturel de l'île, et donc à son développement endogène.

Il apparaît important d'inciter les communes concernées à **poursuivre les aménagements permettant de garantir voire d'augmenter leur capacité d'accueil** des navires de plaisance et de grande plaisance et d'encourager l'amélioration des équipements destinés à l'entretien des navires.

Au-delà des enjeux et opportunités pour la plaisance, il s'agit bien d'**assurer l'essor de la filière nautique** toute entière, qu'il s'agisse de la pratique des sports nautiques ou bien du développement de petites et moyennes entreprises du secteur, ou encore des grands projets.

| *Participation des signataires* | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,30 M€ | 0,30 M€ | - |

## 7 – Développement du numérique

### ACTION 7.1 : Couverture du territoire en Très Haut Débit – THD

Compte-tenu de l'effet d'entraînement induit par l'essor des technologies de l'information et de la communication en termes de gains de productivité directs (temps de transmission de l'information) et indirects (réorganisation du travail et des processus) sur l'ensemble des activités économiques, le **déploiement du très-haut débit constitue une priorité économique** pour la Martinique.

Le très-haut débit offre non seulement des perspectives d'amélioration de la productivité mais aussi un changement de paradigme entrepreneurial qui peut transformer les faiblesses structurelles du territoire (éloignement géographique) en avantages économiques pour nos entreprises (proximité des fuseaux horaires des États-Unis par exemple). En lançant le **programme France Très Haut Débit décliné au niveau local par le Réseau d'Initiative Publique (RIP) du Conseil Régional**, l'État et les collectivités offriront au territoire la possibilité de développer de nouveaux usages et services numériques, porteurs de croissance et d'emploi.

| *Participation des signataires* | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| *(29,96 M€ valorisés)* | 40,00 M€ | - |

## ACTION 7.2 : Écosystème numérique, moteur de développement

Aujourd'hui, le numérique a pris une place prépondérante dans le quotidien des citoyens et devient incontournable dans une **mutation de notre société devenue celle de la connaissance**. La transformation digitale des entreprises est un enjeu national sur lequel la Martinique accuse un retard certain par rapport à la France hexagonale.

Les politiques publiques nécessitent de plus en plus l'utilisation de **référentiels de données géographiques**, à des degrés de précision divers, donnant une couverture générale et homogène du territoire, avec une fréquence régulière de mise à jour. L'ouverture et la centralisation de l'Information Géographique est un facteur déterminant à la définition des schémas structurants et documents de planification à l'échelle des territoires (SRADDT, SRCE, Schéma Directeur, DDRM, PCS) et à l'alimentation des observatoires locaux et nationaux. Il est donc indispensable de doter la Martinique d'une plate-forme correspondant aux standards européens en la matière et capable de traiter efficacement les données géographiques locales pour faciliter la prise de décision.

Par ailleurs, du point de vue de la **stratégie numérique**, il s'agira d'accompagner l'élaboration d'une nouvelle version de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN), nouveau cadre de référence pour l'établissement du SDTAN 2 et du SDUS 2. Cette réflexion devra s'accompagner d'une structuration de la filière et d'un soutien aux projets **favorisant les usages du numérique** dans tous les secteurs d'activités que ce soit l'administration, la santé, la culture, le tourisme et plus généralement l'économie martiniquaise.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 1,70 M€ | 4,75 M€ | 1,20 M€ |

## ACTION 7.3 : Résorption des zones blanches de téléphonie mobile

Les **zones blanches de téléphonie mobile** sont généralement les zones les moins densément peuplées pour lesquelles des antennes relais 3G ou 4G sont insuffisamment déployées, parfois dû à une faible rentabilité des investissements des opérateurs. Afin d'éviter de rajouter à l'éloignement de ces populations un isolement du point de vue des moyens de communication, une **étude de couverture ainsi qu'un plan d'actions** seront réalisés afin de trouver des solutions de couverture. Il pourra également s'agir de s'assurer que les zones touristiques non urbaines sont également bien couvertes, l'instantanéité des réseaux sociaux étant également une source de publicité gratuite pour le territoire.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 0,04 M€ | 0,01 M€ | - |

## ACTION 7.4 : Déploiement du numérique au sein des établissements scolaires

La modernisation des établissements scolaires par un large déploiement de l'outil numérique est une priorité pour la Martinique. **Tous les établissements scolaires du territoire ont été identifiés comme prioritaires par le projet de déploiement du THD**. Les schémas directeurs d'informatisation des lycées et collèges (SDIL et SDIC) définissent la stratégie des collectivités sur le périmètre de la maintenance informatique de ces établissements. Ces 2 documents seront finalisés courant 2015. Les plans d'actions qui y seront décrits permettront d'estimer l'effort financier nécessaire pour rationaliser la gestion des équipements informatiques (modernisation du réseau des établissements, acquisition des postes, gestion du personnel dédié à la maintenance…). En parallèle, en s'appuyant sur l'étude menée en 2014 sur la refonte de l'Espace Numérique de Travail, il s'agira de déployer un ENT académique au sein de ces établissements.

| ***Participation des signataires*** | | |
|---|---|---|
| **État** | **Région** | **Département** |
| 1,30 M€ | 1,75 M€ | 1,75 M€ |

# Maquettes financières

## Maquette financière par volets

| Participation des signataires et coût total des opérations soutenues | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Volet** | **Contractualisation** | | | **Coût total des opérations** |
| | **État** | **Région** | **Département** | |
| **1- Infrastructures et vulnérabilités** | 88,91 M€ | 89,24 M€ | 37,39 M€ | 378,50 M€ |
| **2- Aménagement urbain durable** | 7,65 M€ | 23,36 M€ | 7,00 M€ | 172,20 M€ |
| **3- Gestion des ressources** | 14,68 M€ | 7,32 M€ | 11,61 M€ | 99,37 M€ |
| **4- Recherche et innovation** | 0,61 M€ | 4,07 M€ | 0,01 M€ | 8,66 M€ |
| **5- Cohésion sociale et employabilité** | 3,55 M€ | 17,34 M€ | 0,40 M€ | 31,18 M€ |
| **6- Développement économique durable** | 24,38 M€ | 25,98 M€ | 2,95 M€ | 198,70 M€ |
| **Développement du numérique** | 3,04 M€ | 46,51 M€ | 2,95 M€ | 130,75 M€ |
| **TOTAL** | **142,81 M€** | **213,82 M€** | **62,31 M€** | **1 Mds€** |

## *Maquette financière par actions*

| Participation des signataires | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Volet** | **Actions** | **État** | **Région** | **Dép.** |
| **1** | 11- Prévention des risques naturels | 50,85 M€ | 51,19 M€ | 19,03 M€ |
| | 12- Gestion et valorisation des déchets | 9,60 M€ | 11,41 M€ | 16,82 M€ |
| | 13- Assainissement et eau potable | 12,72 M€ | 5,77 M€ | 0,33 M€ |
| | 14- Enseignement supérieur | 13,32 M€ | 11,92 M€ | --- |
| | 15- Infrastructures culturelles | 2,42 M€ | 6,86 M€ | 1,20 M€ |
| | 16- Infrastructures de santé | *MASS* | 2,08 M€ | --- |
| **2** | 21- FRAFU | 4,00 M€ | 3,68 M€ | 5,00 M€ |
| | 22- Revitalisation des centres-villes anciens | 3,20 M€ | 6,77 M€ | --- |
| | 23- Politique de la ville et quartiers prioritaires | 0,30 M€ | 12,76 M€ | 2,00 M€ |
| | 24- Professionnalisation acteurs de l'aménagement | 0,15 M€ | 0,15 M€ | --- |
| **3** | 31- Air, énergie et climat | 12,00 M€ | 5,15 M€ | 8,00 M€ |
| | 32- Reconquête et préservation de la biodiversité | 2,57 M€ | 2,14 M€ | 2,83 M€ |
| | 33- Développement territorial intégré | 0,08 M€ | --- | 0,75 M€ |
| | 34- EEDD | 0,03 M€ | 0,03 M€ | 0,03 M€ |
| **4** | 41- Projets de recherche | 0,31 M€ | 4,07 M€ | 0,01 M€ |
| | 42- Projets d'innovation | 0,30 M€ | | --- |
| **5** | 51- Connaissance des territoires, filières et secteurs | 1,05 M€ | 13,40 M€ | --- |
| | 52- Service public d'orientation professionnelle | 1,02 M€ | | --- |
| | 53- Parcours professionnels de personnes fragilisées | 0,55 M | | 0,27 M€ |
| | 54- Création d'entreprises et mutations économiques | 0,15 M€ | 0,14 M€ | --- |
| | 55- Soutenir les actions à destination des jeunes | 0,79 M€ | 3,80 M€ | 0,13 M€ |
| **6** | 61- Développement de projets culturels et touristiques | 0,88 M€ | 2,50 M€ | 0,20 M€ |
| | 62- Favoriser l'ouverture à l'international | 0,45 M€ | 0,45 M€ | --- |
| | 63- Accroître la compétitivité des entreprises | 9,19 M€ | 18,00 M€ | 1,40 M€ |
| | 64- Investissements du GPM | 13,56 M€ | 4,73 M€ | --- |
| | 65- Optimisation de la mobilité multimodale | --- | | 1,35 M€ |
| | 66- Promotion des activités de nautisme | 0,30 M€ | 0,30 M€ | --- |
| **7** | 71- Couverture du territoire en THD | *Valorisé* | 40,00 M€ | --- |
| | 72- Écosystème numérique | 1,70 M€ | 4,75 M€ | 1,20 M€ |
| | 73- Résorption des zones blanches de téléphonie | 0,04 M€ | 0,01 M€ | --- |
| | 74- Numérique dans les établissements scolaires | 1,30 M€ | 1,75 M€ | 1,75 M€ |
| **TOTAL** | | **142,8 M€** | **213,8 M€** | **62,3 M€** |

## *Détail de la contribution financière de l'État par actions*

| ***Possible contribution État avec détail par BOP*** | | | |
|---|---|---|---|
| **Volet** | **Actions** | **État** | **Détail par BOP** |
| **1** | 11- Prévention des risques naturels | 88,91 M€ | FPRNM : 43,31 M€<br>ADEME : 9,60 M€<br>ONEMA : 9,72 M€<br>BOP 150 : 7,50 M€<br>BOP 122 : 1,20 M€<br>BOP 175 : 0,90 M€<br>BOP 131 : 0,27 M€<br>BOP 123 : 16,41 M€ |
| | 12- Gestion et valorisation des déchets | | |
| | 13- Assainissement et eau potable | | |
| | 14- Enseignement supérieur | | |
| | 15- Infrastructures culturelles | | |
| | 16- Infrastructures de santé | | |
| **2** | 21- FRAFU | 7,65 M€ | BOP 112 : 3,50 M€<br>BOP 123 : 4,15 M€ |
| | 22- Revitalisation des centres-villes anciens | | |
| | 23- Politique de la ville et quartiers prioritaires | | |
| | 24- Professionnalisation acteurs de l'aménagement | | |
| **3** | 31- Air, énergie et climat | 14,68 M€ | ADEME : 12,00 M€<br>BOP 217 : 0,03 M€<br>BOP 113 (action 7) : 2,57 M€<br>BOP123 : 0,07 M€ |
| | 32- Reconquête et préservation de la biodiversité | | |
| | 33- Développement territorial intégré | | |
| | 34- EEDD | | |
| **4** | 41- Projets de recherche | 0,61 M€ | BOP 172 : 0,40 M€<br>BOP 123 : 0,21 M€ |
| | 42- Projets d'innovation | | |
| **5** | 51- Connaissance des territoires, filières et secteurs | 3,55 M€ | BOP 103 : 2,50 M€<br>BOP 123 : 1,05 M€ |
| | 52- Service public d'orientation professionnelle | | |
| | 53- Parcours professionnels de personnes fragilisées | | |
| | 54- Création d'entreprises et mutations économiques | | |
| | 55- Soutenir les actions à destination des jeunes | | |
| **6** | 61- Développement de projets culturels et touristiques | 24,38 M€ | BOP 131 : 0,18 M€<br>BOP 203 : 13,86 M€<br>BOP 123 : 10,34 M€ |
| | 62- Favoriser l'ouverture à l'international | | |
| | 63- Accroître la compétitivité des entreprises | | |
| | 64- Investissements du GPM | | |
| | 65- Optimisation de la mobilité multimodale | | |
| | 66- Promotion des activités de nautisme | | |
| **7** | 71- Couverture du territoire en THD | 3,04 M€ | BOP 112 : 0,27 M€<br>BOP 123 : 2,77 M€ |
| | 72- Écosystème numérique | | |
| | 73- Résorption des zones blanches de téléphonie | | |
| | 74- Numérique dans les établissements scolaires | | |
| **TOTAL** | | **142,81 M€** | |

## *Détail des services instructeurs par actions*

| *Services instructeurs compétents* | | |
|---|---|---|
| **Volet** | **Actions** | **Service Instructeur** |
| **1** | 11- Prévention des risques naturels | **DEAL** |
| | 12- Gestion et valorisation des déchets | **ADEME** |
| | 13- Assainissement et eau potable | **DEAL / ONEMA** |
| | 14- Enseignement supérieur | **Rectorat** |
| | 15- Infrastructures culturelles | **DAC** |
| | 16- Infrastructures de santé | **DEAL / ARS** |
| **2** | 21- FRAFU | **DEAL** |
| | 22- Revitalisation des centres-villes anciens | **DEAL** |
| | 23- Politique de la ville et quartiers prioritaires | **DEAL** |
| | 24- Professionnalisation acteurs de l'aménagement | **DEAL** |
| **3** | 31- Air, énergie et climat | **ADEME** |
| | 32- Reconquête et préservation de la biodiversité | **DEAL** |
| | 33- Développement territorial intégré | **DEAL** |
| | 34- EEDD | **DEAL** |
| **4** | 41- Projets de recherche | **DRRT** |
| | 42- Projets d'innovation | **DRRT** |
| **5** | 51- Connaissance des territoires, filières et secteurs | **DIECCTE** |
| | 52- Service public d'orientation professionnelle | **DIECCTE** |
| | 53- Parcours professionnels de personnes fragilisées | **DIECCTE** |
| | 54- Création d'entreprises et mutations économiques | **DIECCTE** |
| | 55- Soutenir les actions à destination des jeunes | **DIECCTE** |
| **6** | 61- Développement de projets culturels | **DAC** |
| | 62- Favoriser l'ouverture à l'international | **DIECCTE** |
| | 63- Accroître la compétitivité des entreprises | **DIECCTE / DAAF** |
| | 64- Investissements du GPM | **DEAL** |
| | 65- Optimisation de la mobilité multimodale | **DEAL** |
| | 66- Promotion des activités de nautisme | **DM** |
| **7** | 71- Couverture du territoire en THD | **SGAR – Chargé de mission NTIC** |
| | 72- Écosystème numérique | **SGAR – Chargé de mission NTIC** |
| | 73- Résorption des zones blanches de téléphonie | **SGAR – Chargé de mission NTIC** |
| | 74- Numérique dans les établissements scolaires | **SGAR – Chargé de mission NTIC** |